

Bernard CHAUSSEGROS

THÉMATIQUES LIÉES À LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mieux penser les métiers de demain

Pour la création d'un organisme ad hoc de prospective des métiers

Il existe aujourd'hui un très grand nombre d'organismes, publics ou privés, qui s'emploient à développer des réflexions prospectives concernant l'évolution économique et sociale de notre pays.

Des indicateurs économiques tels que le taux de croissance, d'épargne et les investissements des entreprises font ainsi l'objet de projections ; des indicateurs sociaux s'intéressent également à l'évolution des comportements et des modes de vie.

Au croisement des sphères économiques et sociales, c'est bien sûr l'indicateur phare du taux de chômage qui attire tout particulièrement l'attention.

En matière de chômage, les leviers fondamentaux sont bien connus : pour maximiser le taux d'emploi de la population active, il convient d'adapter au maximum les formations et donc les qualifications de la population à la structure des emplois à occuper.

Cet exercice est particulièrement périlleux, car il existe obligatoirement un décalage minimum de dix ans entre le moment où les formations sont mises en place et celui où la population formée devient suffisamment abondante pour occuper les emplois. Les décisions de création de filières doivent par conséquent se faire très en amont, **avant que le besoin apparaisse**, car il est alors trop tard.

C'est probablement cet exercice de gestion prévisionnelle des qualifications qui constitue aujourd'hui le point faible de notre politique actuelle de lutte contre le chômage. Nous ne disposons pas de veille ad hoc permanente cherchant à prévoir la vraie nature des emplois offerts demain.

Une telle réflexion requiert en effet qu'une **attention particulière soit consacrée aux nouveaux emplois**. Combien de métiers aujourd'hui incontournables n'existaient pas il y a vingt ou trente ans ? De la même manière, il y a fort à parier qu'une grande partie des métiers qu'occuperont demain nos enfants et petits enfants n'existent pas encore. Notons de plus que le contenu même des qualifications évolue lui-même énormément, même si un métier garde la même dénomination : les secrétaires par exemple ont vu leurs tâches changer du tout au tout depuis une vingtaine d'années.

En matière de prospective des nouveaux métiers, la France est particulièrement pauvre. Des études telles que *Les métiers en 2015* publiée en février 2007 par le Centre d'Analyse Stratégique et co-éditée avec la DARES restent trop rares. De même, les pages Internet consacrées par le ministère du Travail à l'évolution des métiers restent trop confidentielles et insuffisamment développées. De

manière générale, les études réalisées sont souvent le fait d'initiatives privées (journaux, magazines) qui ne sont jamais systématiquement rapprochées, confrontées et compilées.

Notre recommandation

Créer une structure ad hoc, ou bien orienter une structure existante, afin d'étudier spécifiquement et en permanence l'évolution des métiers et de centraliser l'ensemble des études faites sur le sujet.

Cet organisme alimenterait les ministères concernés (Education, Enseignement supérieur, Travail) en direct et permettrait ainsi l'adaptation en amont de nos formations à la structure des postes à pourvoir demain.

Avantages attendus

Cette veille active concernant les nouveaux métiers permettrait à la France de compenser son manque chronique d'industrie. En encourageant et accompagnant l'émergence d'activités nouvelles souvent centrées autour des nouvelles technologies, la France attirerait en effet les investisseurs et les entreprises à la recherche d'une ressource rare : la main d'œuvre de pointe formée aux nouveaux métiers.

La focalisation de nos efforts prospectifs sur les nouveaux métiers permettrait ainsi à notre pays d'acquérir l'avantage compétitif qui lui manque actuellement dans la concurrence économique mondiale. Contre notre désavantage indépassable en termes de coût de main d'œuvre, nous pouvons jouer la carte des compétences rares.

Cela implique naturellement le développement parallèle d'un tissu d'enseignement supérieur et de recherche performant et réactif.

Rapatriement des capitaux exilés et création d'emplois

Synthèse : *l'Impôt de Solidarité sur la Fortune est un impôt idéologique et économiquement nuisible qu'aucun pays au monde ne pratique sous une forme similaire. Nous proposons ici des solutions pour remédier à la fuite des capitaux qu'il entraîne, condition préalable au rétablissement de notre dynamisme économique.*

1 - L'ISF : un impôt économiquement coûteux

a) *L'ISF actuellement : rappel*

L'ISF en chiffres

- Créé en 1982 (alors nommé Impôt sur les Grandes Fortunes), supprimé en 1987, puis rétabli sous sa forme actuelle en 1989.
- Tout contribuable possédant un patrimoine net d'un montant supérieur à **760 000 €** est redevable de cet impôt. Ce seuil est, depuis 2005, indexé sur l'inflation.
- **Seule la fraction de la valeur du patrimoine dépassant ce seuil est imposée.** Une déduction de 20% pour la valorisation de la résidence principale est appliquée.
- Le taux d'imposition est compris entre **0,55% et 1,80%**. Par exemple, un patrimoine net d'un million d'euros devra acquitter environ 2400 € par an au titre de l'ISF.
- Les **œuvres d'art**, le **patrimoine professionnel**, les **bois et forêts** sont exclus de l'assiette (entre autres exclusions).
- Actuellement, **450 000 personnes** sont redevables de l'ISF (2% des contribuables).
- En 2006 l'ISF a rapporté **3,68 milliards €** et assure environ **1,6 % des recettes fiscales de l'Etat**.
- Depuis la loi TEPA, il est possible de réduire voire supprimer son ISF en souscrivant au capital initial ou à des augmentations de capital de PME non cotées (le rachat de parts n'étant pas éligible à l'avantage fiscal). **Il est aussi possible d'investir directement, au travers d'une société holding ou d'un fonds d'investissement de proximité (FIP).**
 - L'avantage fiscal prend la forme d'une réduction d'ISF égale à 75% de l'investissement et plafonnée à 50.000€.
 - Dans le cas du FIP, elle n'est que de 50% avec un plafonnement ramené à 10.000€ (87 % des redevables de l'ISF payent moins cette somme)
 - Après un an de fonctionnement, force est de constater que la mesure ne produit pas les effets escomptés : **les contribuables privilégient l'investissement direct dans des**

fonds sans implication locale et donc sans apporter aux entreprises le financement qui leur manquait. De plus, la plupart des contribuables ne renouveleront probablement pas l'investissement (qui demande 25 % de mise de fonds en plus du montant de l'impôt), ce qui annulera l'effet positif de la réforme.

L'ISF à l'étranger : la France isolée

- Les quelques pays qui connaissent le même type d'impôt retiennent **une base beaucoup plus large** (le seuil est assez bas) **mais avec un taux plus faible** (bien inférieur à 1% en moyenne). Exemple : Espagne, Grèce, Norvège, Suisse, Liechtenstein.
- Un grand nombre de pays **ont supprimé cet impôt** : Japon (en 1950), Irlande (en 1974), Autriche (en 1994), Danemark (en 1997), Allemagne (en 1997), Luxembourg (en 2006), Finlande (en 2006), Suède (prévu en 2007). L'Italie quant à elle exonère totalement la résidence principale et les terrains agricoles.

b) Manque de logique et inefficacité économique de l'ISF

Un impôt contestable dans son principe et injuste

- **Un impôt au principe contestable**
 - L'ISF est un impôt déclaratif qui repose sur une évaluation de l'ensemble du patrimoine. **Or la valeur des biens est fluctuante**, et l'évaluation est souvent sans rapport avec le prix réel en cas de cession.
 - Le principe de déclaration de la totalité des biens peut être considéré comme **attentatoire à la vie privée** (la moindre bague de famille doit être déclarée).
- **Un impôt injuste**
 - Le cas emblématique des agriculteurs de l'île de Ré montre que **l'ISF peut être véritablement confiscatoire** dans certains cas : l'augmentation de la valeur de certains biens (du fait de l'inflation immobilière ou foncière) peut soumettre à l'ISF des personnes au revenu très modeste.
 - Les fortunes réellement importantes **ont les moyens d'échapper à l'impôt** par l'optimisation fiscale ou l'exil.

Un impôt économiquement inefficace

- Cet impôt serait responsable d'un **exil fiscal** considérable (649 contribuables se seraient exilés en 2005, le chiffre augmentant chaque année) et donc d'importantes **pertes de rentrées d'impôts**.
- Selon Patrick Arthus, **l'ISF coûterait deux fois en TVA non perçue (du fait des exils**

volontaires) ce qu'il rapporte.

- Selon d'autres sources, l'ISF provoquerait une perte de revenu fiscal de 7 Mds €, pour un rapport de 3,6 Mds €, **soit une perte annuelle pour l'Etat de 3,4 Mds € chaque année. L'ISF est donc un impôt économiquement absurde.** Outre les pertes de recettes immédiates, l'exil fiscal obère également les perspectives de développement économique et entraîne des pertes d'emplois (les investissements sont réalisés à l'étranger plutôt qu'en France).
- Dans son rapport d'information du 16 juin 2004¹, le sénateur Philippe MARINI donne les estimations suivantes :
 - « *Entre 350 et 370 redevables à l'ISF, soit quasiment un par jour, se délocalisent chaque année depuis 1997. Ce flux ne diminue pas. Les délocalisations de contribuables pour des raisons fiscales constituent un phénomène stable et durable depuis six ans.*
 - *La fourchette de 350-370 délocalisations chaque année doit être prise en compte dans la durée. En cumulé, on arrive depuis six ans à 2.525 contribuables délocalisés pour des raisons fiscales, soit près de 1 % du total des redevables.*
 - En 2002, on dénombrait parmi les personnes redevables à l'ISF délocalisées 70 dirigeants et à peu près 25 déclarants de biens professionnels exonérés ».
- L'Institut Montaigne relève en 2007² : « *de 1996 à 2006, le nombre de français inscrit résidant hors de France a augmenté de 52%, et le phénomène s'accélère. De 2005 à 2006, le stock d'expatriés inscrit a ainsi encore augmenté de 8,4% ».*
- Comme en témoigne l'actualité récente³, nombreux sont les artistes, cadres dirigeants, sportifs et bien d'autres qui ont choisi l'immigration pour échapper à la forte pression fiscale et sociale en France.

c) *Le fardeau supplémentaire des prélèvements obligatoires*

- Les délocalisations des entreprises au sein ou en dehors de l'union européenne ne sont pas uniquement causées par l'ISF. **Le poids excessif des prélèvements obligatoires en France comparé aux pays voisins** y a également sa part.
 - Le taux des prélèvements obligatoires est en 2006 de 38,2% au Royaume-Uni, 42,4% en Italie et de 37% au Portugal alors qu'en France il est de 45,6%.
 - Sur une période allant de 1995 à 2006, l'INSEE⁴ note que : « *comparée à ses principaux partenaires, la France affiche un taux de prélèvements obligatoires élevé : en 2006, il est supérieur de 4,1 points de PIB à celui de la moyenne (non pondérée) des pays de l'Union européenne à 15 ».*
 - Ajoutons que l'élargissement de l'Europe à 27 membres et le nouveau prélèvement obligatoire de 1,1% destiné au financement du RSA (Revenu de solidarité active) ont aggravé ce constat.

¹ « L'impôt de solidarité sur la fortune : éléments d'analyse économique pour une réforme de la fiscalité patrimoniale ». Rapport d'information n°351 (2003-2004).

² www.institutmontaigne.org, « *supprimer l'ISF pour faire payer les riches (en France)* » novembre 2007.

³ CE 10^e et 9^e ss-sect., 28 mars 2008 *Aznavour*

⁴ INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) <http://www.insee.fr/fr/themes>

2 – Quelques propositions en faveur du rapatriement des capitaux

En période de crise aiguë, il convient plus que jamais de lever les obstacles à notre dynamisme économique national.

Même si une communication démagogique peut instituer l'ISF en symbole de solidarité, **il convient de réaffirmer avec force que les effets de cet impôt nuisent en réalité au bien-être des plus modestes en détruisant des emplois.**

Pourtant, l'ISF est aujourd'hui trop symbolique pour qu'il soit politiquement envisageable de la supprimer. **Quelles solutions proposer pour remédier à la fuite des capitaux ?**

Quelques pistes de solution :

- Envisager une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (30% en Angleterre ou 27,5% au Portugal) et reversement aux salariés sous forme d'une prime à l'intéressement à hauteur de l'économie d'impôt réalisée.
- Envisager un taux progressif de l'impôt sur les sociétés comportant plusieurs tranches variant en fonction du chiffre d'affaires. Cela permettrait de taxer plus lourdement des entreprises comme Total.
- Exonérer les plus-values professionnelles des prélèvements sociaux.
- Exonération partielle de l'impôt sur les revenus des capitaux rapatriés (et remise des pénalités sur les sommes figurant sur les comptes bancaires non déclarés).
- Exonération d'impôt sur les sociétés sur un ou plusieurs exercices des capitaux rapatriés sous réserve de créer des emplois dans le même secteur économique.
- Instaurer comme en Belgique un système semblable aux intérêts notionnels (déductions d'intérêts fictifs calculés sur base des fonds propres d'une société qui peuvent être déduits de façon plafonnée de sa base imposable).

Créer des emplois non qualifiés et assurer le succès du RSA grâce à la grande distribution

Synthèse : les grandes surfaces alimentaires constituent un vivier négligé de création d'emplois peu ou pas qualifiés, ce qui pourrait constituer une solution à une partie particulièrement problématique du chômage. Pour développer ces emplois, nous suggérons une incitation sous forme de permission d'extension conditionnée à l'embauche.

Le chômage et l'inactivité des non qualifiés : une plaie de notre économie

Le chômage touche plus durement les jeunes et les moins qualifiés

- Le taux de chômage des ouvriers est de 11 %, contre 4 % pour les professions intellectuelles supérieures.
- Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est de plus de 21 %.
- Le taux de chômage des personnes sorties récemment du système de formation ayant le brevet, un CEP ou aucun diplôme est de 37 %.

Les bénéficiaires du RMI : une population particulièrement fragile

- Plus d'un million de personnes sont bénéficiaires du RMI. Leur situation est la plupart du temps pire que celle des chômeurs de longue durée, car ils ont même abandonné la recherche d'emploi.

Le déficit d'offres d'emplois non qualifiés est le premier obstacle à la reprise d'activité

- Si les jeunes peu qualifiés restent au chômage ou inactif, c'est d'abord parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi, et pas seulement du fait d'une trappe à inactivité (travailler rapporte moins que l'inactivité).
- Si le RSA résout le problème de la trappe à inactivité, **il ne résout pas celui du coût trop élevé pour l'employeur du travail non qualifié** : le salaire minimum est situé au-dessus de la productivité marginale horaire du salarié non qualifié.

→ Le RSA risque de buter sur cette rareté de l'offre d'emploi, alors même qu'il aura augmenté la demande.

Les GSA : une source potentielle de création d'emploi non qualifiés

Des distributeurs bridés dans leur développement

- Les lois Raffarin sur l'urbanisme commercial et les différentes réglementations relatives aux distributeurs se sont employées à geler l'extension des GSA en France.
- Pour un distributeur, le chiffre d'affaire est une fonction croissante du nombre de m² du

magasin.

→ Si la possibilité d'extension est donnée aux magasins, il y a là pour les distributeurs une augmentation substantielle de l'activité possible.

Proposition : conditionner le permis d'extension du magasin à création d'emploi

- Les distributeurs auraient le droit d'augmenter la taille de leurs grandes surfaces, en échange d'un certain nombre d'embauches de personnes répondant à certains critères (jeunes, chômeurs de longue durée ou anciens Rmistes, peu qualifiés).
- C'est ainsi un **jeu gagnant-gagnant** : les GSA peuvent développer leur activité tout en contribuant au recul du chômage et au succès du dispositif du RSA.
- Le personnel ainsi recruté pourrait notamment être utilisé pour améliorer le service à la clientèle : conseil, orientation, livraison, etc.
- L'autorisation d'extension de la surface pourrait être assortie d'autres obligations, telles que la proposition d'un certain nombre de produits à premier prix. Ainsi, **le pouvoir d'achat des consommateurs s'en trouverait simultanément augmenté.**

Ajoutons que l'idée d'autorisation d'extension conditionnelle pourrait être déclinée pour d'autres objectifs :

- implantation de rayons « bio » ;
- implantation de rayons « commerce équitable » ;
- etc.

Propositions pour créer rapidement et en abondance des emplois peu ou pas qualifiés

Synthèse : la crise économique détruit actuellement les emplois de tous secteurs à un rythme soutenu. Ce sont les personnes les moins qualifiées qui souffrent en priorité de cette fragilisation de notre tissu économique. Nous proposons deux leviers d'action susceptibles de générer à brève échéance une quantité importante de ces emplois : l'exploitation volontariste du gisement d'embauches constitué par les grandes surfaces (alimentaires et non alimentaires) et la modulation conditionnelle de l'IS.

I Le chômage et l'inactivité des non qualifiés : le premier fléau de la crise actuelle

Notre économie a largement muté depuis une trentaine d'année : les emplois qualifiés (principalement dans les services) représentent une part importante de l'activité. A l'inverse, le contenu des emplois en main d'œuvre peu ou pas qualifiée ne cesse de régresser.

Malheureusement, il est notable que la France n'a pas su adapter la structure de sa main d'œuvre à celle des besoins de l'économie, c'est pourquoi **un décalage toujours plus grand apparaît entre les qualifications de nos travailleurs et les besoins réels de notre économie (et a fortiori de notre économie future)**. C'est là la cause principale du chômage qui perdure depuis des décennies et s'aggrave actuellement.

Le chômage touche plus durement les jeunes et les moins qualifiés

- Le taux de chômage des ouvriers est de 11 %, contre 4 % pour les professions intellectuelles supérieures.
- Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est de plus de 21 %.
- Le taux de chômage des personnes sorties récemment du système de formation ayant le brevet, un CEP ou aucun diplôme est de 37 %.

Les bénéficiaires du RMI : une population particulièrement fragile

- Plus d'un million de personnes sont bénéficiaires du RMI. Leur situation est la plupart du temps pire que celle des chômeurs de longue durée, car ils ont même abandonné la recherche d'emploi.

Le déficit d'offres d'emplois non qualifiés est le premier obstacle à la reprise d'activité

- Si les jeunes peu qualifiés restent au chômage ou inactif, c'est d'abord parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi, et pas seulement du fait d'une trappe à inactivité (travailler rapporte moins que l'inactivité).
- Si le RSA résout le problème de la trappe à inactivité, **il ne résout pas celui du coût trop élevé pour l'employeur du travail non qualifié** : le salaire minimum est situé au-dessus de la productivité marginale horaire du salarié non qualifié.

→ Le RSA risque de buter sur cette rareté de l'offre d'emploi, alors même qu'il aura augmenté la demande. **Il faut donc en priorité créer des emplois non qualifiés pour parvenir à résorber le chômage.**

Il convient de mettre en place dès à présent une politique volontariste de création d'emplois. Nous proposons dans ce qui suit des mesures puissantes et efficaces pour y parvenir.

II Pour une politique économique centrée autour du soutien à l'emploi

De façon générale il convient d'orienter l'ensemble de nos politiques économiques vers l'emploi. Le principe que nous suggérons est le suivant : **subordonner de façon systématique les modalités d'imposition et les règles de fonctionnement s'imposant aux entreprises à leur politique d'emploi.**

A) Le gisement d'emplois des grandes surfaces alimentaires et non alimentaires

Des distributeurs bridés dans leur développement

- Les lois Raffarin sur l'urbanisme commercial et les différentes réglementations relatives aux distributeurs se sont employées à geler l'extension des GSMS en France.
- Pour un distributeur, le chiffre d'affaire est une fonction croissante du nombre de m² du magasin.
- Les exemples étrangers montrent que **les GMS peuvent être aujourd'hui de véritables lieux de vie proposant un éventail très large de services à la personne** (exemple : Migros en Suisse). Ces services reposent par nature sur la présence de personnels en grand nombre (plomberie, électricité, livraisons, etc.). **Si les encouragements adéquats sont donnés, nos GMS peuvent elles aussi créer un grand nombre d'emplois en accroissant du même coup leur attractivité.**

→ Si le verrou des limites d'extension est levé pour les magasins, il y a là une augmentation substantielle de l'activité possible conjuguant rentabilité, création d'emplois et valeur pour le client.

Proposition : conditionner le permis d'extension du magasin à la création d'emploi

- **Les distributeurs auraient le droit d'augmenter la taille de leurs grandes surfaces, en échange d'un certain nombre d'embauches de personnes répondant à certains critères (jeunes, chômeurs de longue durée ou anciens Rmistes, peu qualifiés).**
- C'est ainsi un **jeu gagnant-gagnant** : les GSA peuvent développer leur activité tout en contribuant au recul du chômage et au succès du dispositif du RSA.
- Le personnel ainsi recruté pourrait notamment être utilisé pour améliorer le service à la clientèle : conseil, orientation, livraison, etc.
- L'autorisation d'extension de la surface pourrait être assortie d'autres obligations, telles que la

proposition d'un certain nombre de produits à premier prix. **Ainsi, le pouvoir d'achat des consommateurs s'en trouverait simultanément augmenté.**

- On pourrait imaginer de plus que **l'autorisation d'extension des surfaces soit conditionnée à l'achat d'une part fixée de produits agricoles venant de France.**
 - Cela augmenterait la demande agricole française, **ouvrant ainsi la possibilité pour les agriculteurs d'embauches de personnels non qualifiés** (vendanges et autre).
 - Cela permettrait également de redonner un dynamisme démographique à nos territoires les plus désertifiés.

Ajoutons que l'idée d'autorisation d'extension conditionnelle pourrait être déclinée pour d'autres objectifs :

- implantation de rayons « bio » ;
- implantation de rayons « commerce équitable » ;
- etc.

B) La modulation de l'IS selon la politique d'emploi de l'entreprise

Le cas de Total supprimant 555 postes alors que l'entreprise réalise 13,9 milliards d'euros de bénéfice suggère qu'il existe un levier puissant à la création d'emplois dans notre pays : **moduler l'impôt sur les sociétés en fonction de la politique d'embauche.**

- **On pourrait envisager que toute entreprise qui augmente sa masse salariale de 10 % soit imposée à 25 % au titre de l'IS l'année de l'embauche**, puis ensuite selon un barème de croissance variable jusqu'à revenir au niveau normal.
- A l'inverse, une entreprise qui licencierait serait frappée d'une augmentation de son IS.

Il conviendrait naturellement de moduler les règles de variation en fonction de la taille de l'entreprise. Une telle règle est cependant applicable et efficace pour les PME comme pour les grands groupes.

Ce principe de variation de la taxation en fonction de la politique d'emploi (en valorisant les entreprises qui embauchent et représentent beaucoup d'emplois) **pourrait se décliner de façon fine pour chaque type d'entreprise selon des modalités qui seraient à déterminer.**

Avantages attendus

- **Mesures très populaires au moment où l'opinion publique est scandalisée par les bénéfices vertigineux des grandes entreprises s'accompagnant de délocalisation et/ou de suppression d'emplois.**
- Création importante d'emplois en priorité peu qualifiés (les entreprises auront intérêt à gagner l'avantage fiscal au moindre coût salarial).
- La perte d'IS sera compensée par les sorties du chômage et la consommation.

Remédier au chômage des jeunes

Quelques propositions

Synthèse : le chômage des jeunes est une plaie endémique de notre économie. La présente note propose des moyens d'y remédier en baissant le coût d'emploi des jeunes.

Le paradoxe français : des jeunes au chômage dont les entreprises ont besoin

Nos entreprises ont besoin des jeunes

- Nos PME (qui représentent 90 % des emplois du pays) ont besoin de renouveler leur effectif (et la pyramide des âges) pour affronter les mutations technologiques et maîtriser le passage à la nouvelle économie.
- Les jeunes ont une faculté d'adaptation naturelle aux nouvelles technologies et à la nouvelle économie. **Sans eux, nos PME auront beaucoup plus de mal à changer et à adapter leur modèle économique au marché actuel et futur.**

Le mal français : le chômage endémique des jeunes

Le chômage des jeunes en France reste autour des 21 %. C'est un taux particulièrement élevé pour un pays européen.

Ce phénomène entretient parmi les plus jeunes une inquiétude qui n'est pas étrangère à la violence des contestations au sein des universités.

Pour quelle raison souffrons-nous d'un tel mal ?

- Cause majeure : **le rapport productivité du jeune/coût salarial reste trop défavorable.**
 - Les jeunes ne sont pas tout de suite opérationnels. Pendant plusieurs mois, leur productivité est donc faible, puisqu'ils sont en fait en train de se former « sur le tas ».
 - Dans le même temps, le SMIC est trop haut pour la productivité faible des travailleurs jeunes.
 - C'est d'autant plus vrai pour la PME qui connaît une fragilité structurelle liée à son manque de fonds propres et à sa taille.
 - Les employeurs sont donc contraints de payer un différentiel élevé entre la productivité réelle du travailleur et son coût. **Cette perte correspond, selon ce point de vue, à une véritable dépense de formation.**
 - La tentative d'institution d'une modulation du salaire minimum à la baisse pour les jeunes afin de tenir compte de ce différentiel a été un échec politique grave.

→ **Il est ainsi inconcevable aujourd'hui de baisser directement le salaire minimum.**

Comment remédier au problème du différentiel de coût qui empêche nos jeunes d'être embauchés ?

Propositions pour y remédier

La solution passera nécessairement par une réduction du coût employeur des jeunes salariés, sans pour autant baisser du même coup le montant net touché par le jeune.

- Première idée : **zéro charge patronale payée par l'entreprise sur le salaire versé à un jeune embauché pendant un an.**
 - **Le coût d'un jeune embauché est ainsi mécaniquement abaissé d'un tiers.**
- Deuxième idée : **50 % du salaire serait pris en compte au titre du crédit d'impôt formation.**
 - Le différentiel peut s'interpréter comme correspondant à un coût de formation. Il est donc logique que l'Etat en prenne une partie à sa charge.
 - Pour l'employeur, l'emploi du jeune serait ainsi allégé par l'économie fiscale que la CIF permettrait.

Remarque : une contribution importante au développement du numérique

De telles mesures participeraient de façon importante, il faut le noter, **au développement du numérique dans notre tissu économique.**

- Nos PME ont besoin de jeunes pour accomplir leur passage aux outils numériques (nouvelles techniques de commercialisation, de gestion des approvisionnements, de relation-client, etc.).
- Pour l'instant, le coût d'embauche de tels jeunes est trop élevé.
- Les mesures que nous proposons pourraient **libérer l'immense potentiel d'embauche de jeunes**, résolvant à la fois le problème du chômage de cette catégorie de population et les besoins latents de renouveau de nos entreprises.

C'est bel et bien la solidité et le dynamisme de notre tissu économique à moyen terme qui sont en jeu.

Le Ministère du Numérique pourrait être moteur dans cette opération.

Emplois : « on n'a pas tout essayé » !

Pour un plan d'urgence s'attaquant enfin aux vraies racines de ce mal français

Synthèse : pesant sur les comptes de l'Etat et affaiblissant la cohésion sociale, le chômage s'est inscrit douloureusement dans le paysage économique de notre pays. Sa résorption apparaît aujourd'hui comme le point de passage obligé de tout rétablissement durable de l'état de la France.

Pour y parvenir à long terme, nous devons enclencher un effort réel d'adaptation des formations de nos jeunes aux emplois de demain.

A court et moyen termes, nous proposons d'orienter résolument notre mode d'imposition des entreprises à leur politique de l'emploi.

I Le chômage et l'inactivité des non qualifiés : le premier fléau de la crise actuelle

Le chômage, mal endémique de la France

Déclaré à de nombreuses reprises priorité absolue, le chômage continue d'être l'un des fléaux dont souffrent notre économie et notre société. Non seulement son taux atteint actuellement ses pires étiages (plus de 10% de la population active) mais encore sa structure devient-elle de plus en plus préoccupante : le chômage touche de plus en plus de jeunes et la proportion des chercheurs d'emplois de longue durée ne cesse d'augmenter.

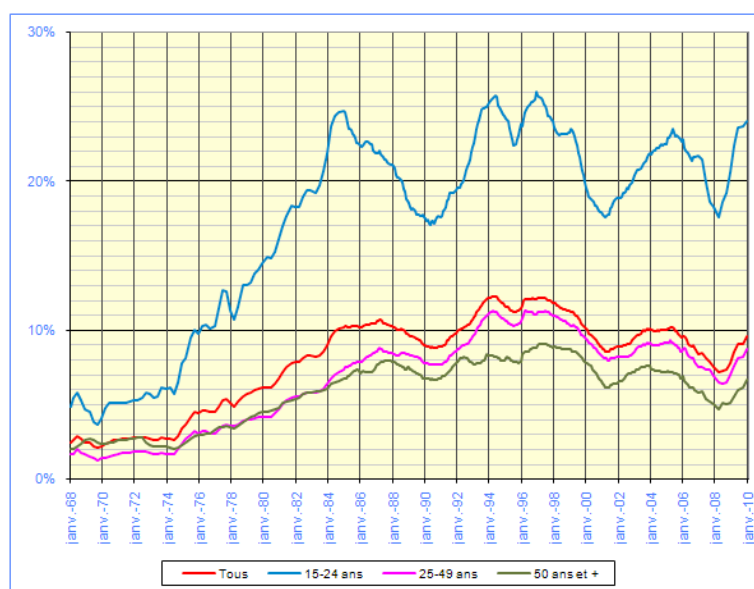


Figure 1 : évolution du taux de chômage depuis 1968 (source : Insee)

La France peut d'autant plus s'inquiéter de son incapacité à endiguer la montée inexorable de ce phénomène qu'elle figure parmi les moins bien placées des pays de l'OCDE en termes de

taux de chômage (8,6% en moyenne).

Contrairement à ce qui a pu être dit, tout n'a pas été tenté en matière de lutte contre le chômage.

Une tertiarisation des tâches qui change totalement la structure des besoins de compétences

Notre économie a largement muté depuis une trentaine d'année : les emplois qualifiés (principalement dans les services) représentent une part importante de l'activité. A l'inverse, le contenu des emplois en main d'œuvre peu ou pas qualifiée ne cesse de régresser.

Malheureusement, il est notable que la France n'a pas su adapter la structure de sa main d'œuvre à celle des besoins de l'économie, c'est pourquoi **un décalage toujours plus grand apparaît entre les qualifications de nos travailleurs et les besoins réels de notre économie (et a fortiori de notre économie future).**

C'est là la cause principale du chômage qui perdure depuis des décennies et s'aggrave actuellement.

Le chômage touche plus durement les jeunes et les moins qualifiés

- Le taux de chômage des ouvriers est de 11 %, contre 4 % pour les professions intellectuelles supérieures.
- Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est de plus de 21 %.
- Le taux de chômage des personnes sorties récemment du système de formation ayant le brevet, un CEP ou aucun diplôme est de 37 %.

Le déficit d'offres d'emplois non qualifiés est le premier obstacle à la reprise d'activité : le problème du coût de l'emploi

- Si les jeunes peu qualifiés restent au chômage ou inactifs, c'est d'abord parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi, et pas seulement du fait d'une trappe à inactivité (travailler rapporte moins que l'inactivité).
- Si le RSA résout le problème de la trappe à inactivité, **il ne résout pas celui du coût trop élevé pour l'employeur du travail non qualifié** : le salaire minimum est situé au-dessus de la productivité marginale horaire du salarié non qualifié.

→ A travers le problème de l'emploi des moins qualifiés, c'est également la question du coût du travail qui est posée. **Résorber le chômage passe par conséquent par deux leviers complémentaires :**

- **réduire le coût du travail ;**
- **créer des emplois non qualifiés à court et moyen termes pour employer notre population non encore formée aux métiers de demain.**

II Centrer la politique économique autour du soutien à l'emploi

De façon générale il convient d'orienter l'ensemble de nos politiques économiques vers l'emploi. Les deux principes que nous suggérons sont les suivants :

- **repenser la formation de nos jeunes afin d'adapter leurs compétences aux métiers de demain ;**
- **subordonner de façon systématique les modalités d'imposition et les règles de fonctionnement s'imposant aux entreprises à leur politique d'emploi.**

A) Repenser la formation de nos jeunes en vue des métiers de demain

- Nous évoquions cette idée dans une précédente note. Compte tenu de l'aggravation continue des chiffres concernant le chômage des jeunes, nous pensons qu'elle est plus d'actualité que jamais.
- Or le chômage de masse se double paradoxalement en France d'un grand nombre d'emplois non pourvus. Ce paradoxe s'explique aisément par le décalage existant entre les compétences requises par les employeurs et les compétences disponibles sur le marché de l'emploi.

La solution à long terme au chômage ne peut passer que par un alignement des compétences et formations de nos actifs sur les besoins de l'économie.

- Pour ce faire, nous suggérons de créer le plus tôt possible **des groupes de réflexions constitués d'experts dans chaque secteur désigné comme secteur d'avenir** (par exemple, audiovisuel, informatique, hautes technologies, etc.).
- Chaque établissement d'enseignement supérieur devra de plus aligner ses formations par rapport à une vision à 20 ans des besoins correspondant à son domaine (commerce, ingénieur, techniciens, etc.).

Mais un tel chantier mettra une décennie pour produire ses fruits. L'Etat doit pouvoir régler le problème du chômage avant cela, c'est pourquoi nous proposons une solution à plus court terme pour permettre le retour à l'emploi de notre population la plus douloureusement touchée : **les non qualifiés (voir B de la présente note).**

Comment financer les gigantesques besoins en formation qu'une réelle préparation aux métiers de demain exigerait ?

- A l'image du dispositif existant aujourd'hui pour l'investissement de l'ISF dans les PME, un allègement fiscal pourrait être consenti aux investissements :
 - En faveur de l'enseignement supérieur : le contribuable affecterait librement la somme (plafonné à un certain taux de son impôt total) à l'université de son choix, ce qui renforcerait l'émulation entre universités pour attirer à elles ces financements supplémentaires.
 - En faveur des écoles de la deuxième chance : ces dernières sont un filet de sécurité permettant d'empêcher les jeunes de sortir du système scolaire sans aucune qualification.

B) Le gisement d'emplois des grandes surfaces alimentaires et non alimentaires

Les enseignes de grande distribution (Carrefour, Auchan, Leclerc, etc.) continuent à axer leur stratégie d'évolution sur la réduction des personnels présents dans les magasins. La suppression des caissières est emblématique d'une telle tendance, avant tout dictée par le problème de coût d'une main d'œuvre produisant peu de valeur ajoutée.

1) Un gisement d'emplois à utiliser

- Les exemples étrangers montrent que **les GMS peuvent être aujourd'hui de véritables lieux de vie proposant un éventail très large de services à la personne** (exemple : Migros en Suisse).
- Ces services reposent par nature sur la présence de personnels en grand nombre (plomberie, électricité, livraisons, etc.). **Si les encouragements adéquats sont donnés, nos GMS peuvent elles aussi créer un grand nombre d'emplois en accroissant du même coup leur attractivité.**

→ Si le verrou du coût du travail peu qualifié est levé pour les magasins, il y a là une augmentation substantielle de l'activité possible conjuguant rentabilité, création d'emplois et valeur pour le client.

Si nous formulons l'hypothèse que les grands distributeurs créent 10 emplois de services par magasins (plus pour les hypermarchés), ils pourraient alors créer collectivement 100 000 à 200 000 emplois.

Comment motiver les grands distributeurs pour qu'ils créent de l'emploi ?

2) La modulation de l'IS selon la politique d'emploi de l'entreprise

Le cas de Total supprimant 555 postes alors que l'entreprise réalise 13,9 milliards d'euros de bénéfice suggère qu'il existe un levier puissant à la création d'emplois dans notre pays : **moduler l'impôt sur les sociétés en fonction de la politique d'embauche.**

C'est cette solution qui nous paraît pouvoir être le meilleur incitatif à une embauche massive de personnel par les grandes surfaces.

- **On pourrait envisager que toute entreprise qui augmente sa masse salariale de 10 % soit imposée à 25 % au titre de l'IS l'année de l'embauche**, puis ensuite selon un barème de croissance variable jusqu'à revenir au niveau normal.
- A l'inverse, une entreprise qui licencierait serait frappée d'une augmentation de son IS.

Il conviendrait naturellement de moduler les règles de variation en fonction de la taille de l'entreprise. Une telle règle est cependant applicable et efficace pour les PME comme pour les grands groupes.

Ce principe de variation de la taxation en fonction de la politique d'emploi (en valorisant les entreprises qui embauchent et représentent beaucoup d'emplois) **pourrait se décliner de façon fine pour chaque type d'entreprise selon des modalités qui seraient à déterminer.**

2) Un encouragement parallèle à la reprise d'emploi

La création d'emplois non qualifiés doit s'accompagner de nouvelles mesures d'encouragement à la reprise d'emploi, afin d'accroître encore le gain à la reprise du travail pour un travailleur non qualifié.

A cet égard, il nous semble important d'envisager :

- **De donner pendant une période donnée la gratuité des transports à ces nouveaux embauchés**, afin qu'ils acceptent des emplois situés loin de chez eux (ce qui augmentera la fluidité du marché du travail non qualifié).
- **D'organiser ensuite les travailleurs non qualifiés dans des formations afin qu'ils ne soient pas cantonnés toute leur vie à ces travaux peu qualifiés.** Il est capital d'offrir à tout travailleur qui le souhaite les moyens de se former afin de sortir du travail à faible valeur ajoutée.

Avantages attendus

- **Mesures très populaires au moment où l'opinion publique est scandalisée par les bénéfices vertigineux des grandes entreprises s'accompagnant de délocalisation et/ou de suppression d'emplois.**
- Création importante d'emplois en priorité peu qualifiés (les entreprises auront intérêt à gagner l'avantage fiscal au moindre coût salarial).
- **La perte d'IS sera compensée par les sorties du chômage et la hausse de la consommation (rentrées sous forme d'économie de prestations chômage et de hausse de recettes de TVA).**

Nota

Ce principe de la modulation de l'IS en fonction de la politique de l'emploi pourrait être étendu en priorité à tous les secteurs de services pour lesquels la présence de personnes physiques pourrait constituer une source appréciable d'accroissement de la qualité perçue du service (grandes surfaces spécialisées, hôtellerie, restauration, transports, etc.).

Ainsi ce sont des millions d'emplois qui pourraient être créés, sans que les recettes de l'Etat ne soient grevées par des dépenses non compensées par de nouvelles recettes.

Faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail

Synthèse : la crise économique touche en priorité les plus jeunes qui peinent de plus en plus à trouver du travail. Prenant l'exemple de la filière audiovisuel, cette note rappelle que les origines du chômage des jeunes sont liées à un rapport coût/productivité défavorable. Nous évoquons une piste de solution à ce problème.

Le chômage des jeunes, mal endémique qui mine notre économie

Le chômage touche plus durement les jeunes, les moins qualifiés mais également les diplômés.

Le chômage est aujourd'hui encore le principal défi que notre société doit relever. Les jeunes sont la catégorie de la population que ce problème endémique frappe le plus durement.

- Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est de plus de **23,7 %**.

Le chômage des jeunes est une véritable tragédie car il mine en profondeur l'avenir de notre économie : il empêche le développement de nouvelles compétences, prive le tissu économique de forces nouvelles particulièrement innovatrices, provoque une profonde désespérance de la jeunesse et fait entrer dans une spirale de marginalisation. **C'est l'enjeu majeur des futures échéances électorales.**

Quelles sont les raisons du chômage des jeunes ?

La première est sans doute **le manque de formation adéquate** : Le taux de chômage des personnes sorties récemment du système de formation ayant le brevet, un CEP ou aucun diplôme est de 37 %.

Mais une formation ne garantit pas non plus un emploi pour une raisons principale : **le rapport productivité du jeune/coût salarial reste trop défavorable.**

- Les jeunes ne sont pas tout de suite opérationnels. Pendant plusieurs mois, leur productivité est donc faible, puisqu'ils sont en fait en train de se former « sur le tas ».
- Dans le même temps, le SMIC est trop haut pour la productivité faible des travailleurs jeunes.
- C'est d'autant plus vrai pour la PME qui connaît une fragilité structurelle liée à son manque de fonds propres et à sa taille.
- Les employeurs sont donc contraints de payer un différentiel élevé entre la productivité réelle du travailleur et son coût. **Cette perte correspond, selon ce point de vue, à une véritable dépense de formation.**

Comment remédier au problème du différentiel de coût qui empêche nos jeunes d'être embauchés ?

Illustration : le cas de la filière audiovisuelle

Le cas des métiers de l'image est emblématique des problèmes que connaissent les jeunes diplômés à rentrer sur le marché du travail.

Les spécialistes prévoient que le numérique va créer 450 000 emplois dans les prochaines années. **C'est une formidable opportunité pour le personnel travaillant dans la filière de l'image de se renouveler en intégrant de nombreux jeunes.**

Malheureusement, il est à craindre qu'en l'état actuel des structures, les jeunes restent aux portes de l'emploi dans ces métiers, ratant ainsi une occasion historique et obérant le dynamisme futur de notre industrie de l'image.

- 25 à 30 000 étudiants par an sortent diplômés des diverses écoles d'audiovisuel. Mais seuls **2 à 3000 trouvent un emploi pérenne.**

Pour quelle raison ?

- La convention collective ne permet pas de faire la différence entre la séniorité des personnels mis à disposition par un prestataire. Le coût du jour/homme sera toujours beaucoup trop élevé
- Ce coût empêche que des jeunes soient recrutés (pour un même prix, on préférera mobiliser toujours des personnes ayant plus d'expérience) et constitue un frein à l'activité.
- En effet, les structures de production sont confrontées aujourd'hui à l'émergence des nouveaux supports dont les budgets s'inscrivent dans une économie « low-cost ».
- Nous retrouvons les mêmes problématiques sur l'exposition des « sports mineurs » sur les chaînes historiques ou les nouveaux entrants de la TNT.
- Le prestataire et le producteur sont confrontés à la réalité économique du marché et du diffuseur.
 - Par exemple, un projet de production de compétition d'un sport dit « mineur » est bloqué pour des raisons de déséquilibre économique structurel.
 - Le coût de captation est le double du montant que le diffuseur est prêt à assumer, l'audience étant relativement confidentielle, cela limitant de facto l'attrait des annonceurs
 - Notons-le, ce genre de problème fondamental de rentabilité participe à la marginalisation des sports plus modestes au profit de quelques grands sports hégémoniques mais également à la production de contenus sur les supports émergents, de plus en plus prisés par les nouvelles générations

Propositions

La solution passera nécessairement par une réduction du coût employeur des jeunes salariés.

Il ne s'agit pas d'un dispositif de portée générale pour la jeunesse, comme le CPE, mais un dispositif spécifique à la filière de l'image. Pour éviter toute confusion, le dispositif pourrait être adopté puis porté par les partenaires sociaux dans le cadre de la branche, et donc simplement « accompagné » par l'Etat

Le principe que nous proposons :

- Le jeune est embauché en échange d'un salaire versé par l'employeur plus faible que le salaire minimum sur une **période de 3 ans**.
- Le salaire, à l'instar de l'apprentissage, sera évolutif sur la période et correspondra à la capacité pour le nouvel entrant dans le marché du travail, à s'adapter à son environnement et à prouver sa compétence.
- Le différentiel est considéré comme un coût de formation **que l'Etat prend en charge. Ainsi, l'opération est blanche pour le jeune qui touche le montant du salaire minimum habituel.**